

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 3205

présenté par
Mme Park

ARTICLE 38 BIS A

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« d'infrastructures »

le mot :

« technique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.